

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance tenue le : 23 novembre 2016

Point de décision



Point d'information



SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT – FUSION PAIE-RH

DIRECTIONS RESPONSABLES : Direction des ressources financières
Direction des ressources humaines, des communications et
des affaires juridiques

PERSONNES RESPONSABLES : Alain Bouchard, directeur
Yves Laliberté, directeur

SOMMAIRE :

La mise en application de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux entraîne d'importants changements sur le plan de la gestion des systèmes d'information dont, entre autres, le choix d'une solution provinciale unique pour chacun des systèmes d'information.

Toutefois, considérant que le choix d'une solution unique provinciale en gestion des systèmes d'information n'est pas encore arrêté, le MSSS autorise les établissements, et ce, malgré le moratoire existant sur l'acquisition de nouveaux systèmes informatiques à procéder à l'intégration de ses systèmes d'information aux conditions suivantes :

- L'intégration des systèmes peut se faire à l'intérieur d'une gamme de produits supportée par le même fournisseur déjà existant dans les anciens établissements.
- Cette intégration ne peut avoir pour effet de diminuer le nombre de fournisseurs existants dans nos anciens établissements. Seul un désistement d'un des fournisseurs nous permettra d'en réduire le nombre.
- Le contrat doit prévoir une clause de retrait (avec un délai raisonnable) afin de permettre le déploiement d'une solution provinciale unique des systèmes d'information concernés, dès qu'ils auront été autorisés par le MSSS.
- Cette démarche doit respecter la Loi sur les contrats des organismes publics.

Nous avons effectué des démarches auprès de nos deux (2) fournisseurs existants de systèmes de Paie-RH afin de mettre en place une solution unique. Les résultats soumis pour un contrat de trois (3) ans, incluant les frais d'implantation et les frais annuels, sont les suivants :

- MédiSolution 1 600 027 \$, avant taxes
- Logibec 2 071 000 \$, avant taxes

Nous proposons de retenir l'offre du plus bas fournisseur. Ainsi, le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal désire conclure une entente de trois (3) ans avec la firme «MédiSolution» pour un contrat d'une valeur de 1 600 027 \$, avant taxes. Le contrat prévoit une clause de retrait afin de permettre le déploiement d'une solution provinciale unique des systèmes d'information concernés, dès qu'ils auront été autorisés par le MSSS.

Les gains opérationnels et d'efficience sont majeurs pour les gestionnaires et les employés de l'établissement. Ce changement nous permettra de simplifier grandement nos processus de travail et aussi de renforcer nos contrôles internes.

Conformément à la politique d'approvisionnement DRF-0001 du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du conseil d'administration pour autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à signer un engagement d'une valeur supérieure à 1 M\$.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration.

IMPACT FINANCIER :

Les coûts totalisent 1 600 027 \$ sur trois (3) ans et sont prévus au budget.

FONDS D'EXPLOITATION	Coûts actuels	MédiSolution	Logibec
Année 1	853 203 \$	417 835 \$	700 000 \$
Année 2	878 799 \$	430 370 \$	721 000 \$
Année 3	905 163 \$	443 281 \$	650 000 \$
TOTAL	2 637 165 \$	1 291 486 \$	2 071 000 \$

FONDS D'IMMOBILISATIONS	Coûts actuels	MédiSolution	Écart
Année 1	N/A	308 541 \$	inclus
TOTAL	N/A	308 541 \$	Inclus

TOTAL	2 637 165 \$	1 600 027 \$	2 071 000 \$
--------------	---------------------	---------------------	---------------------

Le nouveau contrat proposé par MédiSolution générera des économies de 1 037 138 \$ par rapport à nos coûts actuels sur une période de trois (3) ans. Voici le détail de cette économie pour les trois (3) prochaines années.

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Économie générée	126 827 \$	448 429 \$	461 882 \$	1 037 138 \$

PROJET DE RÉSOLUTION :

- ATTENDU QUE** le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal veut accroître son efficience et simplifier ses processus;
- ATTENDU QUE** les impacts organisationnels de ce changement sont majeurs pour tous les intervenants du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal;
- ATTENDU** le moratoire décrété par le MSSS sur toute acquisition de nouveaux logiciels, ce qui exclut d'emblée la possibilité de procéder par appel d'offres;
- ATTENDU** la lettre sous la signature du sous-ministre, Michel Fontaine, nous permettant d'intégrer des systèmes existants à partir de fournisseurs actuels;
- ATTENDU QUE** le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal désire conclure un contrat d'une durée de trois (3) ans et réaliser les économies associées, et ce, dans l'attente d'un choix provincial d'une solution unique en gestion des systèmes d'information;
- ATTENDU QU'** il y a eu un processus de mise en compétition des deux fournisseurs actuels dans le cadre de la démarche;
- ATTENDU QUE** le contrat prévoit une clause de retrait;
- ATTENDU QUE** ce contrat permettra des économies de l'ordre de 1 037 138 \$ sur trois (3) ans;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'autoriser le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, à signer un contrat de trois (3) ans avec la firme MédiSolution au montant de 1 600 027 \$, avant taxes.